

RÉFÉRENCES

CANADA. **Loi sur les espèces en péril**. L.R.C. 2002, c. 29.

COSEPAC. 2008. **Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) au Canada**. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, vii + 51 p. En ligne. http://municipalite.duhamel.qc.ca/pdfs/PDF_620.pdf. Consulté le 17 janvier 2014.

DESROCHES, J.F. ET D. RODRIGUE. 2004. **Amphibiens et Reptiles du Québec et des Maritimes**. Québec : Éditions Michel Quintin, 288 p.

GALOIS P. ET J. BONIN. 1999. **Rapport sur la situation de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au Québec**. Faune et Parcs Québec. Direction de la faune et des habitats, Québec, 45 p.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN). 2007. **Protection des espèces menacées ou vulnérables en forêt publique : La tortue des bois (*Glyptemys insculpta*)**. En ligne. <http://www.mern.gouv.qc.ca/publications/faune/especes/menaces/tortue-bois.pdf>. Consulté le 6 août 2014.

PARCS CANADA. 2009. **Parc national du Canada des Îles-du-Saint-Laurent : Population de tortues en crise**. En ligne. <http://www.pc.gc.ca/fra/pn-np/on/lawren/ne/edp-ppp/vol1no1/edp-ppp6.aspx>. Consulté en janvier 2014.

QUÉBEC. **Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune**. L.R.Q. 2002, c. C-611.

QUÉBEC. **Loi sur les espèces menacées ou vulnérables**. L.R.Q. 1989, c. E-12.01.

SAUMURE, R. A., HERMAN, T. B., ET R. D. TITMAN. 2007. **Effects of haying and agricultural practices on a declining species: The North American wood turtle, *Glyptemys insculpta***. *Biological Conservation*, 135(4), 565-575.

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS

Rédaction: Priscilla Gareau, Stéphane Gingras, Elisabeth Groulx-Tellier, Kevin Quirion-Poirier, Jacinthe Leblanc et Jean-Martin Veilleux

Infographie: DA_design@outlook.com

PHOTOS PAGE 3: Ambioterra, Sébastien Rouleau (AARQ), FLICKR ©Bernard Dupont

PHOTO COUVERTURE: Wikipedia ©Trisha Shears

Imprimé sur papier 100% recyclé post-consommation

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

Canada

Fondation de la faune du Québec

Fondation ECHO



AMBIOTERRA

624 Notre-Dame,
local 31

St-Chrysostome
(Qc) J0S 1R0

T 450-637-8585

info@ambioterra.org

www.ambioterra.org

**AGISSONS
ENSEMBLE
POUR PROTÉGER
LEUR HABITAT**

Peut-être avez-vous déjà vu des tortues sur votre propriété? Vous aimeriez pouvoir les observer? Sauriez-vous quoi faire pour y arriver? Vous trouverez ici quelques informations sur les espèces de tortues de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, notamment sur celles qui sont en péril ainsi que sur les solutions simples et concrètes pour les protéger. Leur présence dans votre environnement immédiat est une richesse pour votre propriété. Contribuons à y maintenir leur présence!

Les tortues ont besoin de notre aide...

**dans la Vallée-du-
Haut-Saint-Laurent**



AMBIOTERRA

Des tortues en péril chez vous ?

Parmi les tortues les plus fréquentes dans la région, on compte les tortues serpentine et les tortues peintes. Plusieurs autres espèces y vivent. Voici un rapide portrait de deux d'entre elles qui sont en péril.



tortue serpentine

» LA TORTUE SERPENTINE

La tortue serpentine peut vivre plus de 100 ans. Comme les autres animaux ayant une longue durée de vie, elle ne se reproduit que vers l'âge de 15 à 20 ans (COSEPAC, 2008). Il faut en moyenne 100 œufs pour que deux adultes subsistent! Ainsi, elle est très vulnérable aux menaces qui augmentent le taux de mortalité des adultes. Bien que la tortue serpentine soit une espèce répandue, elle a été désignée « préoccupante » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) en raison du braconnage, de la persécution humaine et de la mortalité sur les routes.

LA TORTUE DES BOIS »

La tortue des bois a été observée dans la région, il est donc probable qu'elle vive sur votre propriété. Celle-ci est davantage terrestre qu'aquatique durant la saison estivale. On l'observe généralement en bordure des rivières et des méandres dans les boisés et zones agricoles. Par une journée ensoleillée, on peut la repérer sur un tronc d'arbre ou une roche alors qu'elle se réchauffe au soleil. Sa tête et le dessus de ses pattes sont de couleur noire, le reste de son corps a des teintes orangées et son plastron est jaune avec des taches noires aux extrémités des écailles. De plus, sa carapace est formée de cônes surélevés présentant des anneaux concentriques (Desroches et Rodrigue, 2004). Elle est considérée « vulnérable » au Québec et « menacée » au Canada (MERN, 2007).



tortue des bois

Espèces de tortues présentes dans la Vallée-du-Haut-St-Laurent



Tortue serpentine



Tortue peinte



Tortue géographique



Tortue des bois



Tortue-molle à épines

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

■ Si vous observez une tortue sur votre propriété, prenez-la en photo et avisez nous afin de confirmer l'espèce. Nous pourrions ainsi transmettre ces informations à l'Atlas des amphibiens et reptiles du Québec (AARQ).

■ Évitez de les ramasser, de les déplacer, de les amener chez vous ou de les toucher. Le simple fait de les toucher peut leur causer un grand stress. Il est de plus illégal de garder une tortue indigène en captivité (Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune). Le meilleur endroit pour ces animaux est donc en liberté dans la nature!

■ Si vous voyez une tortue traversant la rue, si possible arrêtez-vous et aidez-la à traverser en toute sécurité. Pour ce faire, tenez-la par les côtés de la carapace loin de la tête pour éviter les morsures. Ne jamais la tenir par la queue, vous pourriez lui briser des vertèbres. Amenez la tortue de l'autre côté de la route dans le même sens qu'elle allait sinon, elle voudra reprendre son chemin vers la route (Parcs Canada, 2009).

■ Protégez vos aulnes en laissant agir la dynamique hydrologique du cours d'eau, particulièrement les inondations périodiques de la bande riveraine. Les aulnaies sont très fréquentées par les tortues de bois (MERN, 2007).

■ Laissez tels quels les rives subissant de l'érosion naturelle ainsi que les bancs de sable sans végétation (MERN, 2007) car elles pourraient servir de sites de ponte. À la suite d'une signature d'une entente de conservation avec Ambioterra, nous pourrions vous accompagner dans la réalisation d'un site de ponte pour les tortues.

■ Si vous apercevez un nid de tortues, évitez que les animaux domestiques (les chiens) y accèdent et évitez de marcher près des tortues ou de leur nid. La manière la plus efficace de protéger les nids de nos animaux est d'installer une petite clôture pour éviter qu'ils aient accès à ces sites de ponte, et ce, sans empêcher les tortues de sortir de leur nid.

Si vous êtes agriculteurs

■ Évitez l'agriculture intensive. Celle-ci est souvent accompagnée de pesticides, d'herbicides, d'insecticides et d'engrais néfastes pour la faune et la flore. Par contre, l'agriculture modérée et le pâturage peuvent être accueillants pour ces reptiles, car ils leur offrent des sites d'alimentation (Galois et Bonin, 1999).

■ En milieu agricole, la coupe des champs de foin à ras le sol peut blesser et tuer les tortues des bois là où elles sont présentes. Il suffit de remonter légèrement la hauteur de la coupe pour éviter de tuer les tortues qui peuvent être en bordure des champs. En effet, il est suggéré d'éviter de couper plus bas que 10 cm (4 pouces) dans les zones où l'on peut retrouver de la tortue des bois. Élever la hauteur de votre coupe diminuera aussi l'usure des lames ou du disque. De plus vous ne perdrez pas beaucoup à couper plus haut puisque les parties plus basses du foin n'ont pas beaucoup de valeur nutritive. Couper plus haut augmentera aussi l'humidité du sol résultant en une plus grande productivité les années subséquentes et préviendra l'érosion du sol. En coupant plus haut vous augmenterez donc votre productivité et vous protégerez les tortues des bois! Si vous êtes intéressés à en faire plus encore, il est possible de laisser une bande d'au moins 10m le long des zones de présence de tortue des bois afin de garantir un couvert de protection à ces animaux. Vous pouvez en plus protéger votre bande riveraine de différentes manières comme il est recommandé dans le cahier du propriétaire (Saumure et al., 2007).

■ Si vous êtes intéressés à protéger les sites de ponte de tortues sur votre propriété ou à faire des aménagements qui leur sont favorables, contactez-nous!